

FRANÇOIS BRUNO TRAORE
 Université de Cocody, Abidjan

Autorité et Tradition, deux formes pernicieuses du pouvoir dans la littérature française moderne

« Il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées »
 R. Descartes

La manifestation du pouvoir la plus ancienne remonte à l'enfance de l'humanité, à l'époque où la conscience humaine se constitue et permet d'appréhender et de réaliser la première fois ce qu'est l'autorité. Ce terme a alors dans l'entendement commun, une signification peu étendue, mais assez expressive, puisqu'elle se focalise sur l'idée de puissance constituée de droit ou de fait. Dans l'Antiquité, les différentes civilisations qui se succèdent¹ – civilisations égyptienne, celtique et gauloise, grecque et latine ou romaine – perçoivent le pouvoir sous deux déclinaisons principales : l'une sacrée et l'autre profane. Alors que le pouvoir sacré a partie liée avec des représentants – dieux, génies – et des représentations transcendantes, le pouvoir profane est celui que peuvent se permettre de conquérir, de posséder et d'exercer dans l'ordre temporel, des personnes dépositaires dans le règne des mortels.

Au fil des siècles, l'évolution des mentalités et des consciences, le raffinement des mœurs, notamment, font apparaître le pouvoir à la conscience humaine sous un aspect essentiellement social² et politique³, puis collectif et personnel, individualisé, voire intime, car chaque individu s'emploie, pour concevoir et percevoir nettement le pouvoir, à se le représenter en fonction des limites subjectives et/ou objectives de sa raison – souvent de son imagination ou simplement de sa culture.

Dans tous les cas, le pouvoir fut et demeure une notion abstraite, parfois fugace et évanescence, jamais symbolisée que par des concepts liés aux spécificités culturelles⁴. Mais de plus en plus, notamment dans un contexte favorisé par les rapprochements qu'autorisent les voyages et les échanges interculturels, l'on en est arrivé à une conception plus ou moins uniformisée du pouvoir qui se définit alors comme l'autorité, la puissance, de droit et de fait que l'on détient et exerce sur quelqu'un ou quelque chose.

La conscience humaine évoluant par auto-raffinement, elle se nourrit des avancées et des apports d'une science comme la philosophie. Celle-ci tente de répondre aux interrogations que suscite la notion de pouvoir, vu les nombreuses

¹ Les plus célèbres, mais dont l'ordre de présentation est arbitraire.

² Dans le sens d'une communauté d'individus réunis, libres et conscients des choix de vie et des dirigeants qu'ils se donnent.

³ Du grec « politikos », de polis, ville et qui renvoie à l'organisation du pouvoir dans l'Etat et à la gestion de celui-ci.

⁴ Dans la France médiévale, le pouvoir est une notion indifférenciée et dont Seigneurs, saltimbanques, sorcières, élèves de la scolastique, ... et chrétiens se disputent la paternité, tandis qu'à la même période, en Italie, Dante ne conçoit de pouvoir nulle part ailleurs que dans la manifestation exacerbée de l'humanisme chrétien (la *Divine comédie*, 1307-1321).

préoccupations et attentes dont cette question – du reste problématique – du pouvoir est l'objet. Ainsi, quand au XVII^e siècle Descartes estime qu' « il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées », ouvre-t-il une voie dans laquelle s'engage le besoin de l'homme moderne de se faire une idée exacte du pouvoir, de savoir. Le philosophe réduit le pouvoir à un concept dont la nature, la forme, le contenu et l'envergure tiennent à la représentation que notre pensée veut bien nous permettre de nous en faire. D'où, la variabilité des angles suivant lesquels le pouvoir apparaît à l'homme, et en conséquence, la flexibilité de ce concept.

Ramenée à la littérature, la notion de pouvoir revêt globalement la signification du devoir de commander, de la capacité à se faire obéir, à l'ascendant, l'influence ou la responsabilité qui échoit à un individu et qui lui permet d'exercer sa puissance. Mais la représentation que s'en fait la littérature se décline en deux aspects : le pouvoir peut y apparaître stylisé, exprimé suivant les caractéristiques de l'imaginaire, de la fiction, donc irréaliste dans l'ensemble, ou alors, il peut être réaliste, transcrit de manière à correspondre aux formes du pouvoir vécu dans l'environnement social.

Ni l'un ni l'autre de ces deux aspects ne nous intéressent directement dans cette étude du pouvoir. En revanche, la notion de pouvoir qu'il nous plaît d'aborder est, d'une part, celle qui correspond dans la littérature moderne⁵ à l'autorité et à la tradition et, d'autre part, celle que la littérature évoque et révoque en même temps. En effet, ce pouvoir dont fait cas la littérature, et spécifiquement le roman, est occasion de doute, de critique et de rejet, tant qu'il signifie par alliance sémantique et dans l'action, autorité et tradition. Comment le pouvoir se définit-il en littérature ? Quelle en est la spécificité littéraire en France à l'époque moderne ? A qui ou à quoi le pouvoir s'identifie-t-il ? Quels en sont les moyens et pourquoi est-il sujet à la critique ? Qu'est-ce qui fonde les écrivains à s'attaquer au pouvoir et paradoxalement à un moment où celui-ci est absolu, décidé à la répression avec par le moyen de la Censure dont il se dote ? A la fin, est-ce le pouvoir, à travers sa définition, ses formes, ses détenteurs ou son exercice qui pose problème ?

I. De l'Autorité, de la Tradition et du Pouvoir

Quelle peut être l'approche définitionnelle qui donne sens au pouvoir en littérature et dans la littérature française singulièrement, au sortir de l'âge médiéval ? Pour répondre à une telle question, il importe d'observer que le pouvoir ne peut aller sans avoir recours aux notions d'autorité et de tradition, car le lien entre ces trois notions est historiquement et culturellement facilité par la relation sémantique qui fait de l'autorité et de la tradition à la fois, les moyens et/ou les instruments et les symboles du pouvoir.

L'autorité implique le pouvoir dans la mesure où elle en est la manifestation, l'expression d'une toute puissance qui a pour effet d'amener à une obéissance conforme à une attente. L'Etat est pour T. Hobbes, tout comme l'est la Royauté – et donc le pouvoir, le souverain absolu – aux yeux de Louis XIV, ce pour quoi l'homme doit renoncer à ses droits⁶. Ainsi l'autorité n'est-elle jamais

⁵ Moderne est pris ici dans le sens de la période dans laquelle la France et la littérature entrent au sortir de l'Age Ancien – Moyen Age. Période dont le début correspond à l'avènement de François I^{er} en 1515.

⁶ Théorie développée dans le *Léviathan*, 1651.

définitivement affirmée, puisqu'elle correspond à un permanent jeu dialectique fondé sur la relation apaisée *donneur / receveur* de l'autorité⁷. L'expression littéraire du pouvoir, celle d'Uzbek⁸ sur les femmes de son sérail sis à des milliers de kilomètres de Paris, rime avec acceptation d'une contrainte, obéissance et soumission. Dans la littérature française moderne, il nous est montré des exemples où l'autorité n'a de cesse d'aspirer à une transformation de l'individu dont elle nie et aliène de fait la volonté pour le maintenir dans un état de sujet et de domination. Cette position des polémistes protestants est condamnée au même titre que l'est à ses débuts l'*Encyclopédie* (1751-1772), à laquelle il est reproché « d'insérer plusieurs maximes tendant à détruire l'autorité royale, à établir l'esprit d'indépendance et de révolte »⁹.

A la fin du XVI^e siècle, philosophes chrétiens et penseurs indépendants¹⁰ s'engagent dans un débat sur ce que l'on doit retenir de l'autorité. Dans le premier camp, l'opinion pascalienne énonce l'idée que toutes les « grandeurs sociales », ou les institutions qui émanent de Dieu, doivent être respectées sans que l'on ait à s'abuser sur leur valeur. Pour donner un ancrage à l'existence, il privilégie la foi en Dieu et l'espérance en un salut, plus sûrs que nul autre *divertissement*¹¹. Cette conception est admise et soutenue par Bossuet qui reconnaît le droit divin des princes à qui Dieu communique sa puissance.

Héritier des libertins du siècle classique, Diderot, en toute indépendance, oppose à la conception spiritualiste de l'autorité, l'idée que si Dieu apparaît comme le « maître supérieur », l'autorité suprême ne perd jamais de ses droits qui ne sont point communiqués au souverain, quelle que soit la puissance dont il se réclame. Au reste, considérera-t-il que toute autre soumission à Dieu n'est qu'idolâtrie¹². Fondement spirituel de l'autorité et réfutation de la thèse d'une monarchie de droit divin, l'autorité, et le pouvoir qu'elle induit, ne se veulent entendre que dans une approche ambivalente : régulée, usurpée ou insurrectionnelle ; l'autorité et/ou le pouvoir impliquent ainsi dans tous les cas, la subordination à une puissance spirituelle – l'Eglise – ou temporelle – la Monarchie et la Censure, son bras séculier.

Une phénoménologie du pouvoir établit que celui-ci est également consubstantiel à la notion de tradition. Dans la littérature française moderne, la Querelle en Anciens et Modernes¹³ révèle que la tradition veut imposer son empire aux écrivains à travers une conservation des valeurs des Anciens¹⁴ et de l'Ancien Régime¹⁵. Dès qu'elle apparaît, dans une perspective dictionnaire, soit comme

⁷ Pour Louis XIV, le règne du dépositaire de cette puissance est placé sous le quadruple signe de la justice, de la tempérance, de la prudence et de la force.

⁸ Dans les *Lettres persanes*, 1721.

⁹ Extrait du texte de l'Arrêté royal de 1752 publié par la Censure.

¹⁰ A l'exemple des libertins érudits parmi lesquels Gassendi, La Mothe Le Vayer, Guy Patin, Cyrano de Bergerac, Théophile de Viau.

¹¹ Pascal fait ainsi allusion à toute soumission à une autorité temporelle évanescence – vanité des vanités...

¹² Diderot, article « Autorité politique », *Encyclopédie*, Paris, Bordas, 1999, p. 11.

¹³ En 1687, les Anciens et les Modernes sont divisés par l'idée d'une conception anhistorique de la littérature. L'autorité se trouve-t-elle du côté des Anciens qui ont défini la connaissance ou des Modernes plus méritoires pour l'avoir affinée ?

¹⁴ Il s'agit de la Pensée, du Savoir et de la Morale des écrivains et penseurs Grecs et Latins.

¹⁵ Régime politique et social de la France depuis le règne de François I^{er} (1515-1547) jusqu'à la Révolution de 1789.

« la transmission de doctrines, de légendes, de coutumes sur une longue période ou un ensemble de ces doctrines et « légendes », soit, sur le plan religieux, comme l'« ensemble des vérités de foi qui ne sont pas contenues directement dans la révélation écrite, mais qui sont fondées sur l'enseignement constant et les institutions d'une religion », la tradition s'arroge un pouvoir. Elle veut imposer ses valeurs et ses lois à l'époque moderne qui aspire pourtant au progrès¹⁶ par un renouvellement du Savoir, de la Pensée, de la Morale et des Institutions.

La tradition littéraire pose le principe d'une perception anhistorique de la littérature selon laquelle le pouvoir est fondé sur l'autorité du premier savoir énoncé, donc de celui de l'Antiquité d'où tout part. Le savoir hérité des Ages Anciens¹⁷ est perçu en littérature comme un pouvoir, une autorité constituée que les Anciens détiennent de fait et qui exerce son empire sur les Modernes ; par la tradition, le pouvoir s'est incarné dans des institutions, des symboles et des individus – l'Eglise, l'aristocratie et la Royauté.

Dans la société dont fait cas la littérature, la division des classes place d'un côté, la noblesse et la bourgeoisie et, de l'autre, le paysannat et l'ensemble des ordres et métiers abjects¹⁸. Tout au long des siècles, le pouvoir s'est incarné à travers des institutions, des symboles et des individus uniquement logés du côté des classes privilégiées – noblesse et bourgeoisie. Les institutions que sont la Royauté, l'Eglise et la Censure possèdent et exercent le pouvoir sans aucun partage. Nobles et aristocrates, et de manière plus détaillée, Roi, Seigneurs, Princes, Archiducs, Marquis, Vicomte, Comte, Barons et parfois Chevaliers sont dans la littérature, les personnages auxquels le pouvoir est dévolu. Cependant, il ne leur est pas toujours donné d'incarner, comme Néron dans *Britannicus* (1669) de J. Racine, des valeurs positives. En somme, le pouvoir tel que le donne à voir la littérature française moderne, est le symbole de la domination d'une classe ; il est lié à l'autorité et à la tradition dans une expression pernicieuse et viciée et apparaît comme un joug pour le petit peuple. C'est ce qui fait du pouvoir, une valeur obscurantiste.

Mais quelle est la spécificité littéraire du pouvoir dans la France moderne ?

II. Une typologie du pouvoir littéraire dans la littérature française moderne

Après le Moyen Age, la France entre dans la période artistique et littéraire à laquelle l'on donne le nom d'Humanisme ou de Renaissance. Le Hollandais Erasme et les Français Montaigne et Rabelais forment le projet d'élever l'homme par la connaissance. Aussi, considèrent-ils que la littérature doit manifester son pouvoir de transformation en amenant l'homme à s'attacher à des comportements modernes. Chaque texte écrit et donné à lire depuis le XVI^e siècle, mieux que par le passé, aborde le thème du pouvoir, implicitement ou explicitement, une évocation littéraire du pouvoir dans la France moderne qui se situe au niveau des genres littéraires et qui revêt une diversité de formes.

Une approche macrostructurale de la notion de pouvoir dans la littérature française moderne laisse voir l'importance des catégories principales d'écriture auxquelles l'on donne communément le nom de genres. Au XVI^e siècle, l'on

¹⁶ Après 1687, le succès du progrès scientifique amène la société à admettre l'idée que tout est décidément et résolument meilleur.

¹⁷ Ici, il s'agit spécifiquement de l'Antiquité et du Moyen Age.

¹⁸ Bas clergé, servage, agriculteurs.

enregistre la manifestation de cinq principaux genres littéraires que sont *le récit, le conte, la nouvelle ou le roman, l'essai, l'érudition, les écrits théologiques et la poésie* dont l'influence est à la fois lyonnaise et parisienne.

Avec Marguerite de Navarre, Bonaventure des Périers et Rabelais, récits, contes, nouvelles ou romans¹⁹ apparaissent dès le début du XVI^e siècle comme un genre dont le pouvoir s'exprime par une volonté d'édification, de participation à une évolution des mentalités et à un éveil des consciences par lesquels l'homme est progressivement élevé à la dignité d'être à part entière. De même, l'essai avec Montaigne, l'érudition avec J. Amyot, les écrits théologiques avec Luther, Calvin et Zwingli et la poésie lyonnaise – Louise Labé, Pernette du Guillet, Maurice Scève – et parisienne – Ronsard et les animateurs de la Pléiade – exercent-ils le pouvoir d'amener l'homme à la lumière en l'affranchissant des formes attardées d'obscurantisme qui survivent dans la société et la littérature, à l'exemple du refus de l'Eglise de permettre aux chrétiens d'accéder par eux-mêmes aux Evangiles.

Les siècles suivants enregistrent la naissance ou le retour à des genres littéraires à travers lesquels les dimensions éducative et didactique sont mises en relief. Ces genres s'autorisent une critique en règle et une dénonciation des travers dans les discours et les mœurs, mais sont avant tout le lieu où le pouvoir est mis en scène pour y être l'objet d'une apologie ou d'un blâme. Le théâtre classique français – et principalement la Tragédie – est un genre dans lequel se reflètent les valeurs de l'aristocratie, la toute puissance de la Royauté et de l'Eglise, les institutions d'un pouvoir que l'on impose aux classes défavorisées par des scènes et des images de glorification. L'apparent triomphe de Néron sur toute adversité constituée contre lui dans *Britannicus* est un exemple de la relation entre un genre et le pouvoir qu'il met en scène et donne à voir comme un empire dont les plus faibles doivent endurer le joug. A l'inverse, La Fontaine donne dans la plupart de ses fables, une image dysphorique, voire abominable, du pouvoir et des travers qui le caractérisent. Et pourtant, ce pouvoir, aux mains d'un sot, est fondé sur la vacuité : « Amusez les rois par des songes, / Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges : / Quelque indignation dont leur cœur soit rempli, / Ils goberont l'appât ; vous serez leur ami » (V. 52-55), *Fables*, Livre VIII, 14 (1678).

En somme, la perception que l'on a du pouvoir à travers l'évocation qui en est faite par les genres littéraires est également ambivalente : un pouvoir positif et un pouvoir négatif. Mais de façon unanime, tous les genres de la modernité littéraire française se sentent concernés et interpellés par la question du pouvoir qu'ils abordent selon les inflexions de la pensée, les époques et les aspirations des courants de pensée et des écrivains.

Tous les genres littéraires donnent à voir un pouvoir que l'on reconnaît à une diversité de formes. Il s'agit en substance des formes anciennes du pouvoir – le pouvoir politique, le pouvoir de l'Eglise, le pouvoir de la Censure, le pouvoir des dieux – et des expressions modernes du pouvoir que sont essentiellement le pouvoir des écrivains, le pouvoir de la littérature et le pouvoir exprimé dans la littérature.

A. Les formes anciennes du pouvoir

¹⁹ Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron* (1559), Bonaventure des Périers, *Le Tambourin du monde* (1537), Rabelais, *Pantagruel*, 1532).

Lorsque la littérature évoque la question du pouvoir, elle oppose, très souvent de manière involontaire, deux formes de pouvoirs – une perception ancienne et une perception moderne – qui s'excluent naturellement, les expressions modernes du pouvoir apparaissant comme des mises en cause des premières manifestations du pouvoir dites archaïques et désuètes.

Dans la littérature française depuis la fin du Moyen Age, la première forme visible du pouvoir est politique. Elle s'identifie et s'exprime à travers la Royauté ou la Monarchie, qu'elle soit absolue, despotique ou non. Ce pouvoir se définit comme une autorité, une toute puissance, un empire que ceux qui en sont l'incarnation ou les dépositaires veulent conserver et appliquer aux plus faibles. Il est, dans sa forme ancienne, perçu comme une fin, un joug et non comme le moyen d'atteindre un objectif. C'est cette conception qui amène les auteurs du XVII^e siècle français à faire de la tragédie, le lieu d'une réflexion sur le pouvoir et son exercice. Machiavel²⁰, qui les y aide, commence par séparer radicalement morale et politique, puis pose l'idée que l'individu n'a pas la moindre importance au regard de l'Etat et que, seule compte l'efficacité pratique au détriment de toute considération morale ou religieuse.

Alors qu'Agrippine montre dans l'histoire dont s'inspire *Britannicus* de J. racine que tous les moyens sont bons pour se procurer le pouvoir – l'exemple de l'empoisonnement de l'Empereur Claude –, Narcisse pose l'idée machiavélienne que le monarque doit régner par la crainte qu'il suscite. Il se fait de l'homme et des romains en particuliers, une image précise : « Au joug, depuis longtemps, ils [les romains] se sont façonnés : / Ils adorent la main qui les tient enchaînés » (v. 1441-1442). Toujours au nom de Machiavel, mais dans un registre moins radical, Burrhus défend la raison d'Etat et justifie ainsi auprès d'Agrippine l'enlèvement de Junie. Mais il ne manque pas de préciser que l'Empereur doit malgré tout, conserver l'estime de ses sujets, sous peine de voir son pouvoir contesté : « Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre » (v. 1351-1352). Le prince, pouvons-nous dire, et pour reprendre Machiavel, sera cynique, constant et froidement déterminé, donc comme Néron, mais toujours parfaitement lucide et maître de lui, attribut qui le rend supérieur au reste des hommes et qui fonde son pouvoir.

L'autre expression ancienne du pouvoir est religieuse. Elle se traduit pour l'Eglise, par le refus que la presse, la littérature et le roman en particulier, genres qualifiés de « frivoles », s'autorisent à parler d'elle, fût-elle par moments dans l'abus, en des termes critiques : « Aujourd'hui, l'irréligion est la plaie de tous les états, de tous les sexes et de tous les âges : elle marche la tête levée ; elle empoisonne toutes les sciences, jusqu'à celles qui lui sont le plus étrangères [...] dans ce déluge d'écrits frivoles qui depuis quarante ans, ont inondé la république des lettres, il en est peu où la religion n'ait pas eu à essuyer quelque censure ou quelque mépris. Dans les conversations et dans les cercles, elle n'est plus respectée »²¹. Ainsi, l'Eglise condamne-t-elle le roman pour les caractères immoraux qu'il décrit, pour ce qu'il est dangereux du fait qu'il excite les passions et présente les faiblesses du catholicisme.

²⁰ Machiavel (1469-1527), auteur du traité *Le Prince* (1513-1532) dans lequel il lui apparaît que le Prince doit savoir que la raison d'Etat l'emporte sur toutes les considérations morales et religieuses.

²¹ Antoine de Malvin de Montazet, *Introduction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion*, 1776, p. XI.

Cette autre – et excessive ? – affirmation du pouvoir de l’Eglise amène les écrivains à prendre position contre un pouvoir qu’ils qualifiaient de mensonger, d’hypocrite, d’infâme – selon Voltaire – et qu’ils jugent désormais intolérant, outrancier et despotique : « Il [le christianisme] est intolérant dans sa constitution ; partout où il domine, il ne peut supporter l’établissement d’autre religion. Combien le paganisme était plus large ! »²². Pour D’Holbach, « la Religion catholique est irrationnelle, anti-naturelle et anti-sociale. Croyances et religions ont une origine terrestre. Il y a une complicité entre la religion, la tyrannie et le fanatisme. La religion ne peut être la base de valeurs morales, puisque par principe, elle est appelée à corrompre la vertu et à être source de malheur »²³.

En dénonçant le pouvoir de l’Eglise, de ses institutions et de ses hommes, la littérature montre que religion et société s’accordent pour étouffer dans l’être humain innocent, le désir naturel de liberté. Pour traduire en actes ces projets funestes, la Censure²⁴ opère en toute impunité, provoquant la mise à l’index de nombreux ouvrages et leur condamnation au feu des bûchers, mais également bien des emprisonnements et d’exils d’auteurs dont la vie nous est connue par l’histoire littéraire. C’est seulement avec l’avènement de Malesherbes à la tête de la Librairie en 1750 que le pouvoir de la Censure est dilué par des autorisations d’éditer pourtant contraires à l’avis des Censeurs.

Le pouvoir, ainsi qu’il apparaît, s’identifie à la Royauté, à l’Eglise et à la Censure. Ses moyens et ses méthodes sont ceux que mettent à sa disposition la police et la justice, à savoir les interdictions, les répressions, les emprisonnements et les contraintes faites aux écrivains de s’exiler en Hollande, comme ce fut le cas pour bien d’entre eux.

L’une des formes anciennes du pouvoir est également l’autorité exercée par les dieux sur les personnages ou les individus de la société de l’œuvre. Dans bien des tragédies au XVII^e siècle, elles-mêmes écrites à l’ « imitation »²⁵ des tragédies antiques, les dieux jouent un rôle important et il leur est conféré le pouvoir d’agir sur les hommes et l’univers, notamment pour les châtier. Sujets à diverses formes d’hommages sacrés et profanes, ils donnent aux oracles de deviner leurs désirs et de faire connaître leurs décrets aux hommes, à travers un destin implacable généralement fatal et occasionnellement providentiel. L’intervention des dieux dans le quotidien des personnages, à travers les textes, est exprimée de manière fort illustrative par Emilie dans sa tirade, en réaction à celle d’Auguste : « Le Ciel a résolu votre grandeur suprême ; » (v. 1721), Acte V, Scène III, P. Corneille, *Cinna ou la Clémence d’Auguste*, 1640. Ce vers restitué, à n’en pas douter, tout ce qu’il importe de retenir du pouvoir des dieux. Ils sont le socle sur lequel a reposé la

²² Diderot, cité par Grosclaude Pierre, *Un Audacieux Message. L’Encyclopédie*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1951, p. 150.

²³ D’Holbach, « Le Christianisme dévoilé », *Premières œuvres*, Paris, Editions Sociales, 1956, p. 103.

²⁴ La Censure, institution de contrôle et de régulation des productions artistiques et littéraires, se mue très vite en organe de répression au service du despotisme monarchique et religieux.

²⁵ L’une des règles classiques en matière d’art et de littérature est d’imiter ou, à tout le moins, de s’inspirer des productions de l’Antiquité dont la perfection est incontestable, selon les classiques français.

tyrannie d'Auguste, souverain illégitime, qui a conquis le pouvoir et l'a exercé par la force, la violence et dans le sang. Dans un environnement nouveau que Corneille prend comme prétexte dans sa réflexion sur la volonté de légitimation d'un pouvoir conquis illégitimement, la volonté de changement du tyran est d'abord celle des dieux, qui n'autorisent que ce qui plaît à leur esprit et leurs caprices.

B. Les expressions modernes du pouvoir

Il faut entendre par expressions modernes du pouvoir, les nombreuses références, à travers la littérature française moderne, à une forme nouvelle qui s'accommode de sa critique perçue comme un contre-pouvoir. Ce pouvoir est vécu non pas comme une fin, mais comme le moyen d'atteindre à une fin, pour le bien de tous. Il n'est ni l'exclusivité d'une classe sociale ni un joug pour le peuple ni coutumier de méthodes répressives. L'idée et la manifestation modernes du pouvoir sont en somme démocratiques, justes, ouvertes à la tolérance, à la liberté et au bonheur.

Le pouvoir de la littérature se traduit par la puissance que celle-ci représente. Par la liberté hardie qui la caractérise dès la fin du XVII^e siècle avec Bayle et Fontenelle²⁶, la littérature s'affirme aux yeux des institutions d'Ancien Régime, plutôt conservatrices et enclines aux superstitions et préjugés, comme le creuset d'un discours fondé sur l'idée de progrès. Le pouvoir de la littérature est de constituer désormais un frein à toutes les formes d'abus d'autorité et de despotisme qui par le passé, ne connurent jamais aucune limite. Cela est d'autant plus important qu'au XVIII^e siècle, pour donner à la littérature – et plus particulièrement au roman – tout son pouvoir, les philosophes commencent par s'identifier à la littérature et définissent le pouvoir qui est désormais le leur en des termes clairs : « Le magistrat rend la justice, le philosophe apprend au magistrat ce que c'est le juste et l'injuste. Le militaire défend la patrie, le philosophe apprend au militaire ce que c'est qu'une patrie. Le souverain commande à tous, le philosophe apprend au souverain quelle est l'origine et la limite de son autorité. Chaque homme a ses devoirs à remplir dans sa famille et dans la société ; le philosophe apprend à chacun quels sont ses devoirs »²⁷. De fait, le pouvoir du « philosophe », et surtout celui de la littérature au XVIII^e siècle, est affirmé comme étant au-dessus de tous les autres, y compris le pouvoir du souverain usuellement considéré comme un pouvoir de droit divin.

Il va sans dire que les écrivains, à l'origine des œuvres littéraires, sont éminemment puissants, puisqu'ils en ordonnent la pensée et l'écriture. L'écrivain est dans la modernité littéraire française, une puissante manifestation du génie humain. *Par lui, avec lui et en lui*²⁸, la littérature acquiert un pouvoir. Le pouvoir exprimé dans la littérature tient aux idées généralement progressistes que celle-ci diffuse, aux idéaux de tolérance, de vérité, de justice, de liberté et de bonheur qu'elle fait triompher sur l'obscurantisme²⁹. Ce pouvoir dont fait mention la

²⁶ Pierre Bayle (1647-1706), auteur de *Pensées diverses sur la comète*, 1681, et Bernard de Fontenelle (1657-1757), auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686, introduisent la nécessité d'adopter une position sceptique devant toute réalité et dénoncent les superstitions, les préjugés et les fausses croyances.

²⁷ Goulemot, J.-M. et Launay, M., *Le Siècle des Lumières*, Paris, Seuil, Coll. « Peuple et Culture », 1968, p. 18.

²⁸ Paraphrase d'une métaphore biblique.

²⁹ Tout ce qui abaisse l'homme et ne contribue ni à sa liberté ni à son bonheur.

littérature réside dans la valeur du sentiment amoureux qui est donné à voir sous ses aspects les plus exaltants, en dépit du reproche de l'Église qui estime que le roman sacralise trop l'amour. Le pouvoir dans la littérature moderne se reconnaît également à l'affirmation du pouvoir de Dieu sur celui des dieux, à l'aspiration permanente de la littérature à aboutir à une société égalitaire en ce qui concerne les classes sociales et la religion chrétienne³⁰.

C'est ainsi qu'apparaît le pouvoir dans la littérature française au sortir du Moyen Âge et jusqu'à la Révolution bourgeoise de 1789 et aux réformes qui s'ensuivent. Pourquoi, en dépit de cette évolution constructive à travers les âges, le pouvoir fut-il sujet à critique ?

III. Un refus philosophique et littéraire du pouvoir

Dans toute l'histoire littéraire française moderne, le XVIII^e siècle est la période au cours de laquelle naît une vive contestation du pouvoir sous toutes ses formes. À travers l'autorité et la tradition, il est considéré comme une forme pernicieuse en ce siècle des Lumières. Cela apparaît d'autant plus comme un acte de témérité que les écrivains s'attaquent au pouvoir au moment où celui-ci est absolu, souvent despotique et résolument décidé à la répression de tous ceux qui lui contestent sa légitimité. Pourquoi dénonce-t-on le pouvoir dans le roman français moderne en général et particulièrement dans celui du XVIII^e siècle ?

Au siècle des Lumières, il y a un combat social, religieux, politique, littéraire et philosophique dont l'enjeu est de s'approprier et de contrôler les consciences. Qui, de l'Église, de la Royauté et des intellectuels, allait régenter les esprits ? Dans un contexte où le rayonnement de la pensée libérale européenne gagne la France, le pouvoir royal marche dans la direction de l'illégitimité. Dans le plus grand silence du Cardinal Mazarin, Premier Ministre et conseiller du roi, Louis XIV s'abandonne progressivement à une radicalisation absolutiste du pouvoir. Les dérives despotiques du pouvoir l'éloignent davantage de la liberté dont il met en crise l'expansion par son seul désir de tenir tous ses sujets au respect et à l'observation de ses décrets et désirs. Le comte Henri de Boulainvilliers, qui cristallise la pensée aristocratique libérale française, se fonde sur Fénelon³¹ pour engager une réflexion critique sur la légitimité et les limites d'une autorité pernicieuse et viciée³².

Sans contester le principe du régime monarchique auquel par origine et par sensibilité ils sont naturellement attachés, les philosophes travaillent à modifier le pouvoir que suppose ledit régime, en vue de le débarrasser de son despotisme et de le conformer à l'équilibre et à l'harmonie qu'impliquent un régime tempéré et « éclairé » dont ils voient, à tort ou à raison, la parfaite incarnation dans la Constitution anglaise³³. Dans la société, une culture de pensée et d'écriture libérales véhiculée par les protestants prend le pas sur une culture bien-pensante et

³⁰ Pour une disparition de la bipartition entre classes privilégiées et classes défavorisées, entre catholiques et protestants.

³¹ Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*, 1699.

³² Dans *l'Essai sur la noblesse de France*, 1732.

³³ La réflexion critique des philosophes du XVIII^e siècle sur le pouvoir et les libertés s'est accompagnée de la recherche de modèles. Comme dans *De l'esprit des lois* (1748) de Montesquieu, Voltaire épouse le principe d'une monarchie parlementaire dont il reconnaît l'image dans le libéralisme anglais.

une écriture centralisée. L'évolution qu'autorisent les Lumières brise ce que M. Foucault appelle la mathesis³⁴, l'ordonnement et auquel se substitue le règne des intellectuels. Ceux-ci sont justement unanimes à refuser le pouvoir tel qu'il se donne à voir dans la littérature.

Le moraliste La Fontaine avait osé s'attaquer au roi et à sa cour, dénonçant les abus du pouvoir et la corruption des courtisans. Suivi en cela par La Bruyère, qui se montre singulièrement « moderne » dans sa critique indignée de l'inégalité qu'induit à son sens le pouvoir – *Les Caractères*, 1688 –, par Saint-Simon dans ses *Mémoires* (1715) et par Voltaire au XVIII^e siècle, la satire du pouvoir devient très audacieuse. La répression qu'il organise à travers la Censure donne du pouvoir en France une image négative : « une liberté honnête élève l'esprit et l'esclavage le fait ramper. S'il y avait eu une inquisition littéraire à Rome, nous n'aurions aujourd'hui ni Horace ni Juvénal ni les œuvres philosophiques de Cicéron [...] il y a je ne sais quoi de Turc à proscrire l'imprimerie [...] Contentez-vous de réprimer sévèrement les libelles diffamatoires, parce que ce sont des crimes ; [...] souffrez au moins que Bayle entre en France, et que celui qui fait tant d'honneur à sa patrie n'y soit pas de contrebande »³⁵.

Poursuivant dans la même perspective de dénonciation du pouvoir, Voltaire s'attaque à sa dimension gouvernementale qu'il estime injuste : « Le Sénat de Rome, qui avait l'injustice et punissable orgueil de ne vouloir rien partager avec les plébéiens, ne connaissait d'autre secret, pour les éloigner du gouvernement, que de les occuper toujours dans les guerres étrangères [...] Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans ses mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique »³⁶.

Avec les libertins du siècle des Lumières, l'on enregistre la manifestation d'une attitude désinvolte et de défiance à l'égard de la croyance. Dans *Les Liaisons dangereuses* (1782), Laclos donne à voir l'impuissance de la foi, de la religion – et des secours qu'elle est censée apporter à l'homme – par les scènes successives de la possession charnelle de Cécile Volanges et de Madame la Présidente de Tourvel. D'autre part, le roman se fait l'écho d'une dénonciation de l'égoïsme des lois édictées pour les loisirs d'une aristocratie égocentrique. Ce pouvoir est d'autant plus arbitraire qu'il fait du souverain, un maître d'esclaves, isolé de ses sujets et cristallisé sur ses intérêts. Caractérisé par une arrogance qu'il croit être la force des princes, Louis XIV s'enferme dans un pouvoir qui se radicalise parce qu'il n'est pas fondé sur quelque consensus.

Pour sa part, Diderot prend fait et cause contre l'enfermement, qui lui paraît contre nature et source de déviation. Dans un siècle où l'individu n'est heureux que par l'étendue de liberté dont il jouit, Diderot estime qu'il est inconcevable de continuer à acclamer l'existence des couvents en y enfermant des jeunes filles sans vocation et par le moyen de la contrainte. A travers le parcours, la profession de foi et le discours de Suzanne Simonin, héroïne de *La Religieuse* (1760-1796), il tend à

³⁴ Dans son analyse des institutions répressives que sont l'asile et la prison, symboles de fixité, d'uniformité ou de retour cyclique du temps, M. Foucault montre que cet ordre peut être rompu par des « coupures épistémologiques », nouvelle conception de l'histoire et donc nouveau règne – *Les Mots et les Choses*, 1966.

³⁵ Voltaire, « Lettre à un Premier commis », *Lettres philosophiques*, 1734.

³⁶ Voltaire, *Op. Cit.*, VIII.

ne privilégier que le désir de liberté, une liberté totale que rien – même pas l’Eglise – ni personne – ses parents, les docteurs de l’Eglise, les nonnes et les supérieures de couvent – ne peut compromettre.

Est-ce parce que ce refus intellectuel de toute forme de pouvoir serait lié à un manque de foi des écrivains et philosophes du XVIII^e siècle que ceux-ci dénoncent presque tous le pouvoir dans leurs œuvres ? Il y a en tout cas une mise à mal de la notion d’autorité et de tradition qui ne s’apparente guère à la pensée philosophique et qui s’affirme comme une nouvelle force intellectuelle, à l’instar de celle que symbolisent l’Université et la Sorbonne. Mais bien plus rationnellement, le XVIII^e siècle est connu comme un moment fondamental, où la conscience humaine, dans un contexte favorisé par la *Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen*³⁷ et qui fait de l’individu une propriété juridique apte à disposer de lui-même, s’affranchit ouvertement de l’Eglise et de la Royauté. De fait, c’est à la tutelle de ces deux institutions que les intellectuels refusent de se soumettre. En dépit de la grande capacité de nuisance du pouvoir de Louis XIV et de la véhémence de la Censure, les écrivains et intellectuels le rejettent, entendant ainsi contester et refuser les vestiges de l’Ancien Régime.

A la fin, c’est le pouvoir, encore attaché à l’idéal social, moral et religieux du Moyen Age qui pose problème. Ni sa définition ni ses formes ne sont pourtant en cause. A l’origine de la dénonciation du pouvoir, il y a plutôt, et essentiellement, l’usage pernicieux qu’en font ses détenteurs. En conséquence, les intellectuels du siècle ne peuvent l’admettre, notamment lorsque ce pouvoir représente un joug pour un peuple fait de sujets continuellement asservis.

Mais la littérature française moderne ne se limite pas uniquement à cette posture de dénonciation du pouvoir ; elle n’en fait pas non plus une fin, car elle choisit de construire une nouvelle socialité du pouvoir.

IV. Vers une nouvelle socialité du pouvoir

Avec l’avènement de François I^{er} et la naissance de l’Humanisme, la France entre dès 1515 dans un contexte favorable à une redéfinition de la notion de pouvoir dans la littérature moderne. La liberté apparaît comme la valeur à laquelle tout recours permettrait de résoudre le problème du rejet systématique du pouvoir. Si pour T. Hobbes³⁸ un compromis est possible entre une autorité forte et des citoyens libres – de sorte qu’un tel pouvoir parvienne à endiguer les déchirements nés des désirs individuels de la meute humaine –, Pascal³⁹ considère que la condition humaine est misérable quand elle est livrée à la vacuité et qu’aucune autorité temporelle n’est apte à garantir la paix éternelle qu’est le salut. Bossuet⁴⁰ donne dans des idées analogues dès lors qu’il énonce l’idée que l’autorité ne contient pas en elle-même un principe de dégradation et que c’est le corps du dépositaire de l’autorité qu’il importe de libérer de ses vaniteuses prétentions et de ses travers. Pour ces intellectuels chrétiens, Dieu est la seule autorité dont l’homme doit reconnaître et confesser le pouvoir ; les rois, les princes, la noblesse et les magistrats n’en étant que de simples émanations. Le souverain ne peut donc pas

³⁷ Le 26 août 1789.

³⁸ *Op. cit.*

³⁹ Dans les *Pensées*.

⁴⁰ Bossuet, *Histoire des variations des Eglises protestantes*, 1688.

passer de contrat avec ses sujets, entendu que l'autorité est une valeur morale supérieure à la condition originelle déchue de l'homme.

Au XVIII^e siècle, les intellectuels et écrivains des Lumières rejettent ces perceptions et proposent une idée moderne du pouvoir. Avec Montesquieu, l'on est en plein dans une nouvelle socialité du pouvoir, définie par rapport à la nature humaine. L'image du souverain devenu burlesque⁴¹ est selon lui, un facteur de dislocation de la force de l'autorité temporelle. Pour Lesage, dans *Gil Blas de Santillane* (1715-1735), il n'y a pas d'autorité légitime, excepté celle dont l'individu manifeste consciemment le désir. Ainsi qu'il en est de Montesquieu, Lesage revalorise l'homme pour le soustraire au despotisme des souverainetés pernicieuses. Il représente les figures de l'autorité traditionnelle de manière burlesque et les dénigre – *L. 3, chap. 5*.

Théoricien de la recherche aléatoire de l'espace libre, Diderot exprime sa position sur l'autorité familiale. Perçue comme naturelle, cette forme d'autorité considère que les enfants sont destinés à la raison, donc à la reconnaissance de l'autorité qui les oriente dans l'existence – vision inspirée de l'humanisme éducatif rabelaisien. Il conçoit que par essence, l'autorité est symbolisée par la force ; elle implique de la part du souverain, une indifférence totale à l'égard du statut rationnel de l'être sur lequel elle s'exerce. Celle-ci est assumée par le souverain, mais construite par son objet qui en est aussi le sujet. La puissance de l'autorité ne vient donc pas exclusivement de son support – le souverain –, mais de l'objet sur lequel elle s'exerce. Cependant, il lui apparaît que l'autorité contractuelle ne doit pas s'exercer dans toute sa puissance.

Au total, il importe de retenir que le pouvoir est dans la littérature française moderne, une expression de l'autorité et de la tradition. Il est condamné dans sa forme ancienne et redéfini par rapport à des exigences nouvelles liées à l'idée de progrès, au recul de l'Ancien Régime et à l'affirmation de valeurs comme la vérité, la justice, la tolérance, la liberté et le bonheur. Désormais, le véritable pouvoir est celui qui se limite lui-même et assure un contrôle permanent de sa force. Rousseau envisage une conciliation entre liberté individuelle ou naturelle et liberté collective ou institutionnelle ; il lui apparaît plus juste d'aller à une restauration des libertés originelles de l'individu, à travers la garantie institutionnelle des libertés du citoyen. C'est sur ces principes que reposent les sociétés modernes dont fait cas la littérature française au sortir du Moyen Age.

Bibliographie

- Bayle, P., *Pensées diverses sur la comète*, 1681.
 Bossuet, J.-B., *Histoire des variations des Eglises protestantes*, 1688.
 Boulainvilliers, Henri de, *Essai sur la noblesse de France*, 1732.
 Corneille, P., *Cinna ou la Clémence d'Auguste*, 1640.
 D'Holbach, P.-H.T, baron, « Le Christianisme dévoilé », *Premières œuvres*, Paris, Editions Sociales, 1956
 Diderot, D., *Encyclopédie*, Paris, Bordas, 1999.
 Domenec, J., *L'Éthique des Lumières. Les fondements de la morale dans la philosophie française du XVIII^e siècle*, Paris, Charpentier, 1989.

⁴¹ Dont il est fait mention dans la Lettre 24 des *Lettres persanes*.

- Fénelon, Fr., *Les Aventures de Télémaque*, 1699.
- Fontenelle, Bernard de, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686.
- Forestier, G., *Introduction à l'analyse des textes classiques ; éléments de rhétorique et de poétique du XVIII^e siècle*, Paris, Nathan, 1993.
- Foucault, M., *Les Mots et les Choses*, 1966.
- Goulemot, J.-M. et Launay, M., *Le Siècle des Lumières*, Paris, Seuil, Coll. « Peuple et Culture », 1968.
- Grosclaude P., *Un audacieux message. L'Encyclopédie*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1951.
- Hobbes, T., *Le Léviathan*, 1651.
- La Fontaine, Jean de, *Fables*, Livre VIII, 14, 1678.
- Lefebvre, G., *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Corti, 1982.
- Machiavel, N., *Le Prince*, 1513-1532.
- Montazet, A. M. de, *Introduction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion*, 1776.
- Montesquieu, *Les Lettres persanes*, 1721.
- Montesquieu., *De l'esprit des lois*, 1748.
- Pascal, B., *Pensées*, 1670.
- Racine, J., *Britannicus*, 1632.
- Voltaire, *Lettre à un Premier commis*, 1733.
- Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.
- Weil, F., *L'interdiction du roman et la Librairie, 1728-1750*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1986.

Summary

The lasting conflicts of the 18th century had as a result a general and unanimous commitment of philosophers, writers and intellectuals to free consciousness, hostage since the Middle Ages to Church and Royalty. During the 18th century, and even as early as the 17th, the power of the Church and Royalty decayed and they were replaced by Authority and Tradition and the power came to be exercised through Censorship, whose repressive action gave people the feeling of actually being submitted to the will of one abusive power.

The novel of the Enlightenment denounces the despotic power of Church and Royalty. This option is emblematic of a bourgeois literature that rejects the values of the old Regime aristocracy. Thus, power appears as mainly the power of the nobility and actually makes us think that the class struggle has no other goal than to ensure the control of power.